

Direction des transports ferroviaires et fluviaux et des ports
Sous-direction des ports
Bureau de la sûreté portuaire et fluviale

Liste des personnes morales reconnues comme Organismes de Sûreté Habilités au **1^{er} mai 2026**

en application de l'article R. 5332-57 du code des transports

Personnes morales*	Habilitation pour le volet « ports et toutes installations portuaires »**		Habilitation pour le volet « tous navires »**	
	Arrêté	Échéance	Arrêté	Échéance
Agence SURTYMAR Immeuble le Crimée - 107, Avenue Henri-FREVILLE - BP 10704 35207 RENNES CEDEX 2 02 43 90 09 00 contact@surtymar.com	22 avril 2026	30 avril 2029	-	-
Bureau VERITAS S.A. 40-52, Boulevard du Parc Immeuble Newtime 92200 NEUILLY-SUR-SEINE 01 55 24 70 00 C-R_STAT@bureauveritas.com	-	-	26 avril 2024	30 avril 2029
Groupe PRORISK - ksi 7, Rue du Commandant-Malbert 29200 BREST 02 98 44 20 28 contact@groupe-prorisk.com	22 avril 2026	30 avril 2030	22 avril 2026	30 avril 2030
PELAGOS 106, Avenue Tolosane 31520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE - 05 34 66 71 80 contact@g3s-pelagos.com	22 avril 2026	30 avril 2030	-	-
SGS France 29, Avenue Aristide BRIAND 94111 ARCUEIL CEDEX Adresse postale : PTO Pétroservices 135, Rue Ettore BUGATTI 76800 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY 02 32 18 81 58 antoine.coudre@sgs.com	24 avril 2023	30 avril 2028	-	-
SOLARISQ ZA du MOULIN - 1, Rue Meunier - 44880 SAUTRON 02 30 32 14 70 / 77 jm.cingarlino@solarisq.com	24 avril 2023	30 avril 2028	-	-

Légende :	Habilitation en cours de validité	Pas d'habilitation pour ce volet
-----------	-----------------------------------	----------------------------------

* **Avertissement** : les informations contenues dans la colonne « Personnes morales » sont purement indicatives et ne sauraient engager la responsabilité du ministère des transports. Pour les autres informations, la source de référence est le site Legifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr/>).

** **Rappel** : en application de l'[article A. 5332-717 du code des transports](#), lesdites personnes morales peuvent demander à être habilités au titre :

- du volet « ports et toutes installations portuaires » ;

et / ou,

- du volet « tous navires ».

*

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser au bureau de la sûreté portuaire et fluviale via la présente adresse électronique :

ofspa-osh@developpement-durable.gouv.fr